



**Proposition d'attribution d'une subvention à
l'association Unis'Cité et d'un projet de convention**

Rapport n° CP/2017/136

Service gestionnaire :

J520 - Service de la jeunesse

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a affirmé sa politique jeunesse à travers l'Engagement Départemental pour la Jeunesse dont les fondements ont été adoptés par l'Assemblée plénière en décembre 2007 : "une Jeunesse autonome, responsable, engagée". Dans ce cadre, le Département contribue à l'autonomie des jeunes en soutenant les associations départementales qui développent des actions socio-éducatives visant à accompagner les jeunes dans leur parcours de vie et favorisant leur responsabilité et leur engagement.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention à l'association Unis'Cité Alsace.

1. Un contrat d'objectifs 2016-2018 pour une plus grande lisibilité de l'action départementale en faveur des jeunes

L'association Unis'Cité Alsace anime et développe le dispositif du « Service Civique », véritable engagement volontaire au service de l'intérêt général.

Ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, le « Service Civique » propose à des jeunes de toutes origines sociales et culturelles et de tous niveaux d'études, de mener pendant une période de six ou neuf mois et à temps plein, des projets dans différents domaines (culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport).

Les jeunes volontaires bénéficient ainsi d'une aide matérielle, d'un soutien individualisé dans l'élaboration de leur projet d'avenir et d'une ouverture sur la citoyenneté.

Dans le Bas-Rhin, l'association Unis'Cité Alsace, partenaire reconnu et membre d'un réseau national, bénéficie d'un agrément au titre du Service Civique délivré par l'Agence Nationale pour le Service Civique. En 2016, l'association a accueilli 140 volontaires dont 64 dans le Bas-Rhin et 76 dans le Haut-Rhin.

Le Département du Bas-Rhin soutient l'association Unis'Cité depuis 2008 dans le cadre d'un contrat d'objectifs. Le contrat actuellement en vigueur a été conclu pour la période 2016/2018. Les orientations suivantes ont été définies :

- favoriser l'autonomie et la responsabilisation de l'ensemble des jeunes, en développant des actions qui s'inscrivent dans la durée ;
- veiller à la portée éducative des actions ;
- apporter un soutien aux initiatives des jeunes ;
- veiller à la participation réelle des jeunes dans l'élaboration et la réalisation de tout projet les concernant ;
- informer l'ensemble de la population des initiatives réalisées par les jeunes ;

- travailler en relation et en partenariat avec les autres acteurs des territoires qui interviennent en direction des jeunes ;

2. Un partenariat renforcé autour des missions départementales

Le partenariat avec l'association Unis'Cité s'inscrit dans la durée et contribue à enrichir la politique jeunesse du Département, à valoriser et à rendre visible les actions menées par les volontaires. Ainsi, le partenariat entre le Département et l'association Unis'Cité porte sur l'accueil de 30 volontaires en service civique. Il se traduit par une réelle collaboration et un partage d'expériences. Des projets communs sont engagés ainsi que des événements tels que le lancement officiel de la promotion ou encore la remise des attestations en fin de parcours. Une mutualisation des moyens, notamment de formations au profit des volontaires a de cette façon été proposée conjointement pour les volontaires du Département et ceux d'Unis'Cité.

L'association Unis'Cité accueille des volontaires présentant une diversité de profils visant à favoriser la mixité sociale et géographique. Les volontaires effectuent des missions d'intérêt général avec des associations ou des collectivités dans les domaines de l'environnement, du handicap, de la prévention, de la dépendance vieillesse, etc. Ils bénéficient d'une formation civique et citoyenne, d'un suivi à la construction de leur projet d'avenir et d'un accompagnement de proximité assuré par les coordinateurs. Les jeunes perçoivent une indemnité mensuelle de 467 € versée par l'État et de 106 € par l'association Unis'Cité.

Le bilan réalisé par Unis'Cité démontre la pertinence des actions engagées par les volontaires de l'association en direction des usagers (enfants, jeunes, personnes en situation de handicap et personnes âgées) et met en lumière la volonté visant à favoriser la mixité des jeunes recrutés tout en veillant à sécuriser leurs parcours post service civique. Porteur d'une réelle démarche d'insertion sociale et professionnelle, l'association répond à travers cette démarche aux enjeux prioritaires que porte également le Département auprès des jeunes.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à l'association, au titre de l'exercice 2017, une subvention à hauteur de 100 000 €. Ce montant correspond à l'accueil de 30 jeunes dont les missions sont orientées vers les compétences départementales.

Le projet de convention financière 2017 est joint au présent rapport et a été établi selon le modèle annexé au règlement financier départemental.

La Commission Enfance, Famille et Education du 2 mars 2017 a émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34013	65-6574-33	172 000,00 €	172 000,00 €	100 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:

- décide d'attribuer une subvention pour 2017 d'un montant de 100 000 € à l'association Unis'Cité Alsace, au titre de l'aide à l'engagement des jeunes ;

- approuve les termes du projet de la convention financière 2017 à conclure entre le Département et l'association Unis'Cité Alsace (convention établie selon le modèle

annexé au règlement financier départemental), en vue du versement de la subvention, et autorise son président à signer cette convention;

- décide que le versement de la subvention à la Unis'Cit  Alsace s'effectuera selon les modalit s suivantes : versement d'un acompte de 50 % de la subvention d s r ception de la convention financi re sign e, versement du solde en fin d'ann e au regard de l' valuation, par le D partement, de la r alisation des objectifs fix s par la convention.

Strasbourg, le 24/03/17

Le Pr sident,



Fr d ric BIERRY